

CHAMPS D'ÉNERGIE

COOPÉRATIVE



10 ANS D'ÉNERGIE CITOYENNE

FONDAMENTAUX
RÉTROSPECTIVE
PROJETS



LE MOT DU PRÉSIDENT

Par Didier Goetghebuer

»»» DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE ÉOLIENNE. UN MOYEN POUR MAÎTRISER LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ.



La transition énergétique passe notamment par la croissance de l'électromobilité et des pompes à chaleur. Pour que cette révolution soit durable, il est obligatoire que la production d'électricité soit plus **abondante, décarbonée** et à **prix maîtrisé**.

Le développement colossal des **énergies renouvelables** et de l'éolien en particulier est inéluctable. Comment le citoyen peut-il y prendre part ?

Comme Engie et Luminus qui sont à la fois producteur et fournisseur d'électricité, **les Coopératives Citoyennes (CC)** de production d'électricité (fédérées au sein de Rescoop Wallonie) ont créé Cociter qui joue le rôle de fournisseur d'électricité. En janvier 2022 Cociter avait tiré la sonnette d'alarme. Elle avait vu, en quelques mois, les prix d'achat de l'électricité sur les marchés (« Spot ») passer de 4c€/kWh à plus de 20c€/kWh et devait continuer à honorer ses contrats de fourniture à prix fixes à ses clients. Les CC ont alors vite compris qu'il était plus avantageux pour leurs coopérateurs d'avoir un prix de l'électricité plus bas plutôt qu'un dividende, plafonné à 6%, et que l'un n'excluait pas l'autre*.



* Une famille qui investit 500€ dans une coopérative citoyenne peut avoir un dividende maximum de 30€/an et si elle est cliente de COCITER et qu'elle a ainsi une électricité meilleure marché de 0,02€/kWh cela lui rapporte 80€ par an pour une consommation annuelle de 4000kWh.

Les CC qui n'avaient pas vendu leur électricité à l'avance ont alors accepté de plafonner leur prix de vente de l'électricité à Cociter sous les prix du marché Spot, sans mettre en danger la pérennité de leur coopérative. Cette décision unanime au sein des CC a permis ainsi à Cociter de proposer, pendant quelque mois, **un prix de l'électricité maîtrisé** et d'ainsi tirer les prix à la baisse.

Cependant cette **intelligence collective citoyenne** n'est tenable que si Cociter peut répondre à l'accroissement de ses clients en continuant à s'approvisionner auprès des CC et que si celles-ci ont suffisamment de production pour assurer les volumes nécessaires.

En Allemagne, les coopératives citoyennes pèsent pour près de 50% de l'éolien ; en Wallonie elles ne pèsent que pour 3% de l'éolien!

La décision commune des coopératives citoyennes et de Cociter début 2022 montre qu'une **réappropriation citoyenne** des moyens de production et du prix de l'électricité est possible. Celle-ci n'est cependant durable qu'aux conditions suivantes :

- Que le monde politique comprenne l'opportunité de permettre aux citoyens de s'impliquer et d'ainsi maîtriser les prix de l'électricité
- Que la « Pax Eolienica », en cours de mise en place par les pouvoirs publics et qui doit permettre un développement plus rapide et plus harmonieux de l'éolien, précise un certain nombre d'obligations pour les développeurs privés. Parmi celles-ci, nous pensons qu'il est indispensable que les développeurs privés définissent, en toute transparence, à quelles conditions techniques et financières ils acceptent que les coopératives citoyennes entrent dans les projets éoliens en développement
- Que certains propriétaires de terrains propices à l'implantation d'éoliennes acceptent de louer leur bien à des coopératives citoyennes, voire même qu'ils soient partie prenante dans le projet
- Que massivement les citoyens comprennent l'enjeu de société et acceptent d'investir quelques centaines d'euros dans les CC pour se réapproprier les moyens de production

Si ces conditions ne sont pas remplies, les **consommateurs** auront payé, par le biais des certificats verts, les investissements éoliens des grands groupes financiers étrangers et ne garderont que les nuisances. Nous aurons laissé passer la chance de comprendre les enjeux spécifiques de l'indispensable **équilibre entre production et consommation**, de nous réapproprier une partie des moyens de production et d'ainsi maîtriser le prix de l'électricité.

EN ALLEMAGNE, LES COOPÉRATIVES CITOYENNES PÈSENT POUR PRÈS DE 50% DE L'ÉOLIEN ; EN WALLONIE ELLES NE PÈSENT QUE POUR 3%

LA GENÈSE DE LA COOPÉRATIVE

Par Quentin Mortier



»»» QUE SE PASSE-T-IL QUAND LES CITOYEN·NE·S SE MÊLENT DE CE QUI NE LES REGARDE PAS ?

L'idée de la coopérative Champs d'Énergie est née d'un groupe de personnes participant à un conseil consultatif sur le thème de l'énergie à **Fernelmont**. Elles se sont dit que, dans ce domaine, il fallait avoir un réel pouvoir d'action et pas seulement celui de donner un avis aux édiles communaux. Dont acte : la création d'une **coopérative citoyenne** deux ans après avoir lancé l'idée en marge du conseil consultatif.

Sur le territoire de la coopérative, une entreprise industrielle propose de développer un projet éolien. Il fallait oser interpellier ce promoteur industriel, lui demander s'il acceptait de céder une de ses machines à un groupe de citoyens qui n'avait à l'époque pas encore beaucoup d'expérience dans le domaine. Ce groupe de **citoyens bénévoles** non spécialisés se montra apparemment assez convaincant puisque le promoteur accepta le principe et qu'un accord fut signé.

Il a ensuite fallu convaincre d'autres citoyens de rejoindre le groupe des créateurs. Dans ce travail de **mobilisation**, des réponses furent parfois données selon lesquelles cette matière - la production d'énergie - était plutôt un sujet intéressant les hommes. La preuve fut faite que le projet de la coopérative pouvait réunir des hommes, des femmes, des jeunes et des vieux. Un travail fut aussi accompli en vue de rendre le **Conseil d'administration plus représentatif** de l'ensemble des sociétaires en y accueillant plus qu'une seule administratrice. Reconnaissons-le, ce travail n'est pas achevé et la porte du CA et des groupes de travail reste ouverte pour les coopératrices et les jeunes coopérateurs. Qu'on se le dise en ce **dixième anniversaire** !

Une fois les fonds propres réunis par les citoyen·ne·s, il a ensuite fallu convaincre une banque de nous octroyer un prêt tout en rassurant sur notre capacité à mener et à gérer un **premier projet d'ampleur**, ce qui ne fut pas une sinécure. Les ingrédients à réunir furent : persévérance, pugnacité, audace, etc. Ils furent payants.

On présente parfois les **coopératives énergétiques citoyennes** comme des acteurs en charge d'un **bien commun : le vent**. Ce n'est pas faux mais cela peut aussi prêter le flanc à une critique, celle selon laquelle ces coopératives ne réunissent qu'une partie de la population, la plus aisée et la plus convaincue par les enjeux de la **transition énergétique**. Champs d'Énergie est l'une des rares coopératives qui, outre d'autres coopératives partenaires similaires, a associé à son projet un acteur public à savoir la commune. Celle-ci est garante que le projet soit véritablement celui de **tou·te·s les habitant·e·s du territoire** qui participent par son intermédiaire aux décisions et au bénéfice des résultats.

Décidément, quand les citoyen·ne·s se mêlent de ce qui ne les regarde pas, des montagnes sont déplacées ! Et heureusement car les défis à venir ne manquent pas.

FRISE CHRONOLOGIQUE

2013

>>> CONSTITUTION

Le focus s'est alors porté sur le projet fou d'acquérir une des éoliennes du parc de Marchovelette (commune de Fernelmont)

2018

>>> PREMIERS PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

La coopérative développe ses 2 premiers projets photovoltaïques en tiers-investissement pour des PME locales

2019

>>> MISE EN EXPLOITATION DE L'ÉOLIENNE

Le projet phare de la coopérative entre en service, au plus grand bonheur des citoyens, parents et enfants. La coopérative a connu un véritable engouement : elle est passée de 30 à plus de 700 coopérateurs·trice·s

2020

>>> PROFESSIONNALISATION, BIOMÉTHANISATION ET DIVIDENDE

La coopérative souhaite passer un cap de développement et engage de ce fait son premier employé à mi-temps.

La même année, Champs d'Energie prend part à son premier projet de biométhanisation avec d'autres coopératives wallonnes.

Les revenus de l'année 2020 ont également permis de verser un premier dividende aux coopérateurs·trice·s

2022

>>> 1000 COOPÉRATEURS ET NOUVEAUX PROJETS

L'engouement pour le circuit-court de l'électricité a permis de passer le cap des 1000 coopérateurs

Dans ce contexte, la coopérative prend part à son 2e projet éolien et signe 2 nouveaux projets photovoltaïques

Maintenant, la coopérative se tourne vers de nouveaux projets productifs (éolien, photovoltaïque et biomasse) mais aussi petit à petit vers les communautés d'énergie, la réduction de la consommation et la sensibilisation.

EN CHIFFRES



1100 coopérateurs



1.2 M€ de capital



1 employé



8 installations d'énergie renouvelable

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE

»»» L'ÉOLIENNE DE MARCHOVELETTE 1

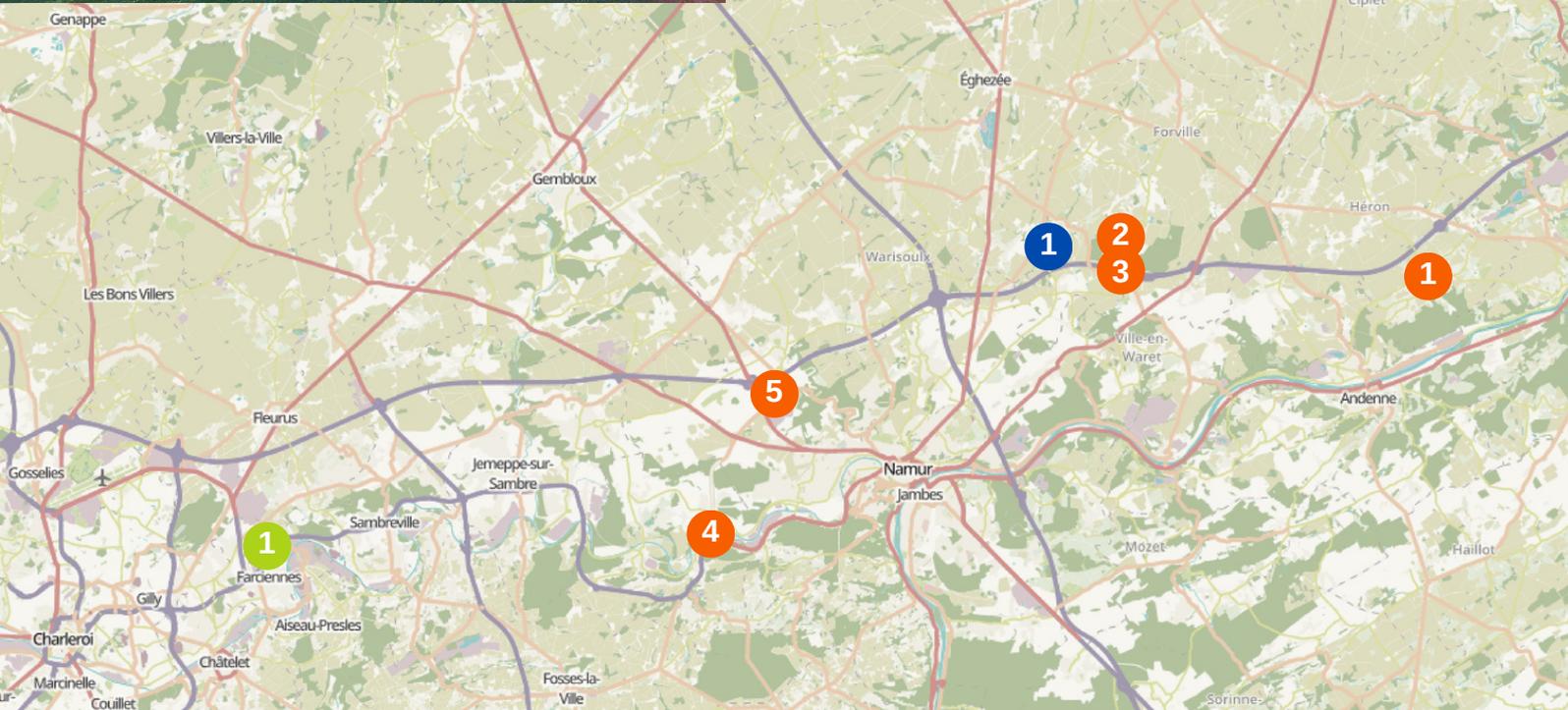
L'histoire commence en 2012 quand EDF-Luminus introduit une demande de permis pour un projet de 4 éoliennes à Marchovelette. Après un long parcours du combattant, Champs d'Energie, soutenu par la commune de Fernelmont, négocie l'acquisition d'une des éoliennes. La construction a débuté à l'automne 2017 avec l'aménagement des voiries. Les fondations ont commencé en avril 2018. Le 13 juillet, les 4 éoliennes étaient montées et le 15 octobre 2018 elles ont été raccordées au réseau électrique. Les compteurs ont été ouverts le 20 novembre 2018 et après une série d'essais, l'exploitation industrielle a démarré. Luminus a alors proposé à Champs d'Energie d'acheter l'éolienne n°1, comme convenu dans des accords préalables.



MARCHÔVENT

Champs d'Energie a créé ce que l'on appelle une (SPV = Special Purpose Vehicle), la **SA Marchôvent**, le 11 juin 2018. Cette dernière est en charge de la bonne gestion de l'éolienne. Ses actionnaires sont les coopératives Champs d'Energie (52%), Nosse Moulin (16%), HesbEnergie (16%) et la commune de Fernelmont (16%).

La supervision de l'éolienne est assurée par Luminus et un contrat de maintenance a été signé directement avec le constructeur éolien VESTAS.



PRODUCTION ET RÉSULTATS

En termes de revenus, il faut tenir compte de la production d'électricité injectée sur le réseau et du prix de vente de cette dernière. A cela s'ajoute le revenu des certificats verts. Par le contrat qui lie Marchôvent à Luminus, l'électricité doit être revendue à Luminus jusqu'en 2025. Le prix qui a été négocié correspond au niveau moyen du plan financier pour les années 2019-22. Dès 2023, les prix de vente augmenteront d'année en année.



- P90 (prévisions) = 5.430 MWh
- 2019 = 2.714 MWh (juillet à décembre)
- 2020 = 7.599 MWh
- 2021 = 5.397 MWh
- 2022 = 5.785 MWh

Si 2020 aura été une année exceptionnelle, la production en 2021 a été en-dessous des attentes (1% en dessous des prévisions et 30% en dessous de la production de 2020). Cela peut s'expliquer par une année particulièrement peu venteuse mais également par une moins bonne disponibilité de l'éolienne (92% au lieu des 97% attendus). Pour 2022, la production est légèrement supérieure aux prévisions.

INFORMATION TECHNIQUE

Puissance	3,6 MWatt
Modèle	VESTAS V112
Energie produite	5430 MWh/an 1600 ménages
CO2 économisé	2.600 T/an
Investissement	4.200.000 €
Fonds propres citoyens	900.000 €
Mise en service	Mai 2019



➤➤➤ L'ÉOLIENNE DE BONEFFE 2

Ce projet porté par la coopérative **HesbEnergie** est développé en partenariat avec les 2 autres coopératives locales : **Nosse Moulin** et Champs d'Énergie.

La société **Zéphyr** a été créée en mars 2021 ; elle est en charge de l'exploitation de l'éolienne citoyenne. Les 3 coopératives associées au projet assureront la gestion de cette société. La commune de Ramillies a décidé également de prendre part au projet et est donc entrée dans le capital de Zéphyr. Champs d'Énergie en est propriétaire à hauteur de 16%. L'éolienne est en exploitation depuis mars 2022 et les coopératives en sont pleinement propriétaires depuis l'automne 2022.

➤➤➤ LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Notre coopérative apporte un soutien dans le cadre du développement de projets photovoltaïques pour les entreprises, les bâtiments publics et les exploitations agricoles. De l'analyse technique au financement, Champs d'Énergie a développé au fil du temps une expertise grâce à l'implication de ses coopérateurs bénévoles.

Les installations (voir ci-dessous) ont été financées en tiers-investissement. En quelques mots, Champs d'énergie reste propriétaire des installations pendant 10 ans en échange d'une redevance annuelle payée par le bénéficiaire de l'électricité. Au terme de la convention, l'installation revient entièrement au client final.

Les projets sélectionnés sont avant tout des projets dont l'activité fait sens par rapport à la finalité sociale de Champs d'énergie.



	Brasserie Léopold 7	Cuisine des Champs	Isohemp	Paysans-Artisans	Fabrique Circuit Court
Localisation	1 Héron	2 Fernelmont	3 Fernelmont	4 Floreffe	5 Suarlée
Mise en service	Avril 2018	Juin 2017	Avril 2023	Avril 2023	Juillet 2023
Puissance	43 kWatt-crête	100 kWatt-crête	198 kWatt-crête	53 kWatt-crête	258 kWatt-crête
Coût total	47.000 €	120.000 €	162.000 €	50.000 €	250.000 €
Activité de l'entreprise	Brasserie durable	Préparation de plats pour les collectivités	Fabrication de blocs de chanvre pour la construction	Circuit court de l'alimentation	Pôle d'entreprises de transformation et de distribution alimentaires en circuit court

BIOMASSE ET BIOMÉTHANISATION



La biomasse faisant partie des ressources disponibles pour réussir la transition énergétique, Champs d'énergie assure une veille sur la filière, tout en saisissant les opportunités de participer à des projets matures et respectueux de notre environnement.

Il existe deux filières dans l'exploitation de la biomasse (végétale) pour la production d'énergie renouvelable : la **biométhanisation** et le **bois-énergie**. Ces deux filières présentent l'avantage de valoriser des ressources locales, de créer des emplois et de limiter notre dépendance vis-à-vis des pays pétroliers. Concernant le bois-énergie, Champs d'Énergie collabore avec la coopérative **Coopeos** qui installe et exploite des chaudières à plaquettes de bois pour les collectivités.



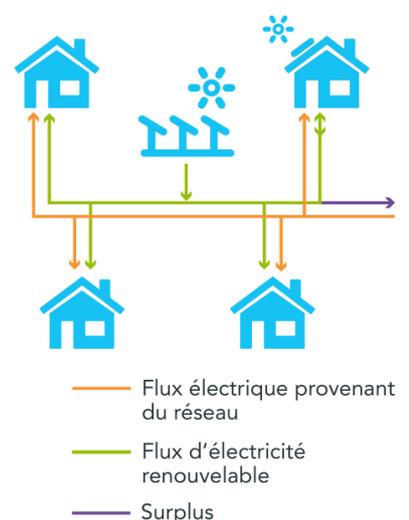
En 2020, Champs d'énergie a également pris part au projet **Biometh Quality Product (BQP)** ¹. Ce projet vise à exploiter une centrale d'hygiénisation et de biométhanisation. Il s'agit du développement d'un site combinant la production d'énergie renouvelable et le traitement de déchets organiques. Le site est dimensionné sur base des besoins en énergie thermique, de manière à valoriser l'énergie produite à 100 % sur le site.

Le coût total du projet est de 13 millions d'euros dont 25% ont été financés par des coopératives citoyennes. La part de Champs d'énergie est de 2%, soit 40.000 euros de fonds propres. La centrale de biométhanisation est entrée en service à l'automne 2022.

STOCKAGE ET COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Notre rapport à l'énergie va être complètement chamboulé dans les années à venir. L'intermittence des productions renouvelables et l'accroissement de la consommation d'électricité demanderont à chacun d'adapter ses comportements de consomm'acteur. La nouvelle législation Wallonne relative au marché de l'électricité va permettre la création de "communautés d'énergie". Partager sa production photovoltaïque avec son voisin, installer une batterie collective au sein d'un quartier, produire conjointement de l'électricité entre PME voisines,... autant d'opportunités pour maximiser notre consommation renouvelable et augmenter notre résilience face aux défis de demain.

Champs d'Énergie souhaite prendre part à cette transition et est à l'étude de projets innovants tournés vers l'autonomie énergétique de notre territoire.



SENSIBILISATION

Au-delà des projets techniques, Champs d'Énergie met en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la thématique de l'énergie.

»»» POUR LES ENFANTS

En collaboration avec les autorités communales et les organisations locales, nos bénévoles animent des ateliers dans les écoles primaires et secondaires de la région.

Des visites de notre éolienne sont également organisées.

»»» POUR LES CITOYENS

Séances d'information, ciné-débat, journées thématiques, conseils individualisés,... autant de moments d'échange et de partage qui font partie intégrante de notre ADN.

Nous avons notamment organisé des moments d'informations sur le photovoltaïque résidentiel et sur la législation spécifique à la Wallonie.

»»» POUR LES ENTREPRISES, ÉCOLES,...

Nous accompagnons les petites entreprises, les exploitations agricoles, les écoles, les associations, les autorités communales,... dans leur transition.

Nous les aidons par exemple à dimensionner et choisir la technologie appropriée et à objectiver leur consommation d'énergie.

Nous proposons également aux communes de les aider à mettre en place la participation citoyenne sur leur territoire.



CHAMPS D'ÉNERGIE

COOPÉRATIVE

ÇA, C'EST MON ÉOLIENNE!

JE TE CROIS PAS!

SISI JE TE JURE, AVEC LES AUTRES ENFANTS ON A TOUS PRIS DES PARTS DE L'ÉOLIENNE.

C'EST UN CADEAU DE PAPY. IL M'A DIT « C'EST MIEUX QU'UNE TIRELIRE ». ET TOUS ENSEMBLE NOUS AVONS RÉALISÉ CE PROJET ESSENTIEL POUR NOTRE AVENIR!

ET TU FAIS QUOI AVEC CETTE ÉOLIENNE ?

JE RÉCUPÈRE LE VENT DE MON VILLAGE POUR EN FAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ!

AH OUI, C'EST MALIN, EN PLUS LE VENT APPARTIENT À TOUT LE MONDE.

MOI AUSSI JE VOUDRAIS AVOIR UNE ÉOLIENNE!

FACILE, REJOINS UNE COOPÉRATIVE D'ÉNERGIE PRÈS DE CHEZ TOI.

CHAMPSDENERGIE.BE

L'IMPLICATION CITOYENNE

Ou comment placer l'humain avant le profit



»»» C'EST QUOI ÊTRE COOPÉRATEUR ?

Faire partie d'un projet citoyen et partager des convictions communes, c'est aussi simple que ça. Vous contribuez ainsi à la réappropriation de l'énergie sur votre territoire local.

Tout le monde est accepté dans la coopérative sans limite d'âge ni de localisation. Nos projets se situent principalement à Fernelmont et dans la province de Namur.

»»» COMMENT JE DEVIENS COOPÉRATEUR ?

Pour vous, vos enfants ou vos grands parents, il suffit de prendre au minimum 1 part (125€). Vous investissez ainsi un peu de votre épargne dans la coopérative et ses différents projets.

Peu importe le montant investi, votre voix compte autant que celle des autres citoyens (une personne = une voix).

»»» QU'EST-CE QUE J'EN RETIRE ?

- Droit de vote en Assemblée Générale (AG)
- Dividende octroyé selon les résultats financiers
- Accès au tarif préférentiel de Cociter (fournisseur d'énergie)
- Possibilité de participer comme bénévole au développement de la coopérative
- Des moments d'information et des événements festifs



COOPHUB

La gestion de nos coopérateurs se fait exclusivement via la plateforme Coophub - outil de gestion dédié aux coopératives citoyennes -

Devenir coopérateur, prendre des parts supplémentaires ou modifier vos données personnelles en quelques clics.

**NOS COOPÉRATEURS
SUR LA CARTE**

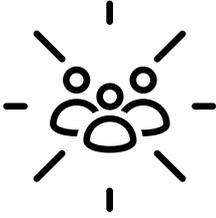




JE M'IMPLIQUE DANS LA COOPÉRATIVE

Chaque coopérateur peut s'investir dans la coopérative. Il n'y a pas de prérequis technique ou de connaissance indispensable. Les bénévoles sont accueillis avec leur expérience, leur disponibilité et leur volonté de coconstruire notre projet commun.

Administrateur



- > Je définis et mets en œuvre les objectifs de la coopérative
- > 1 réunion du conseil d'administration par mois

Projets techniques



- > Je participe au développement des projets techniques
- > Je m'investis dans un groupe de travail thématique

Vie coopérative



- > Je prépare les événements conviviaux de la coopérative
- > Je renforce les liens entre les citoyens coopérateurs

Sensibilisation



- > Je développe des animations pour les écoles et les citoyens
- > Je participe au groupe de travail "sensibilisation"

Communication



- > Je communique pour la coopérative
 - mail, réseaux sociaux, tenue de stand -
- > Je développe les outils de communication
 - graphisme, photo, site web -

Administration et finance



- > Je participe à la gestion quotidienne des coopérateurs
- > J'apporte un support à la gestion comptable



LE CIRCUIT COURT DE L'ÉLECTRICITÉ

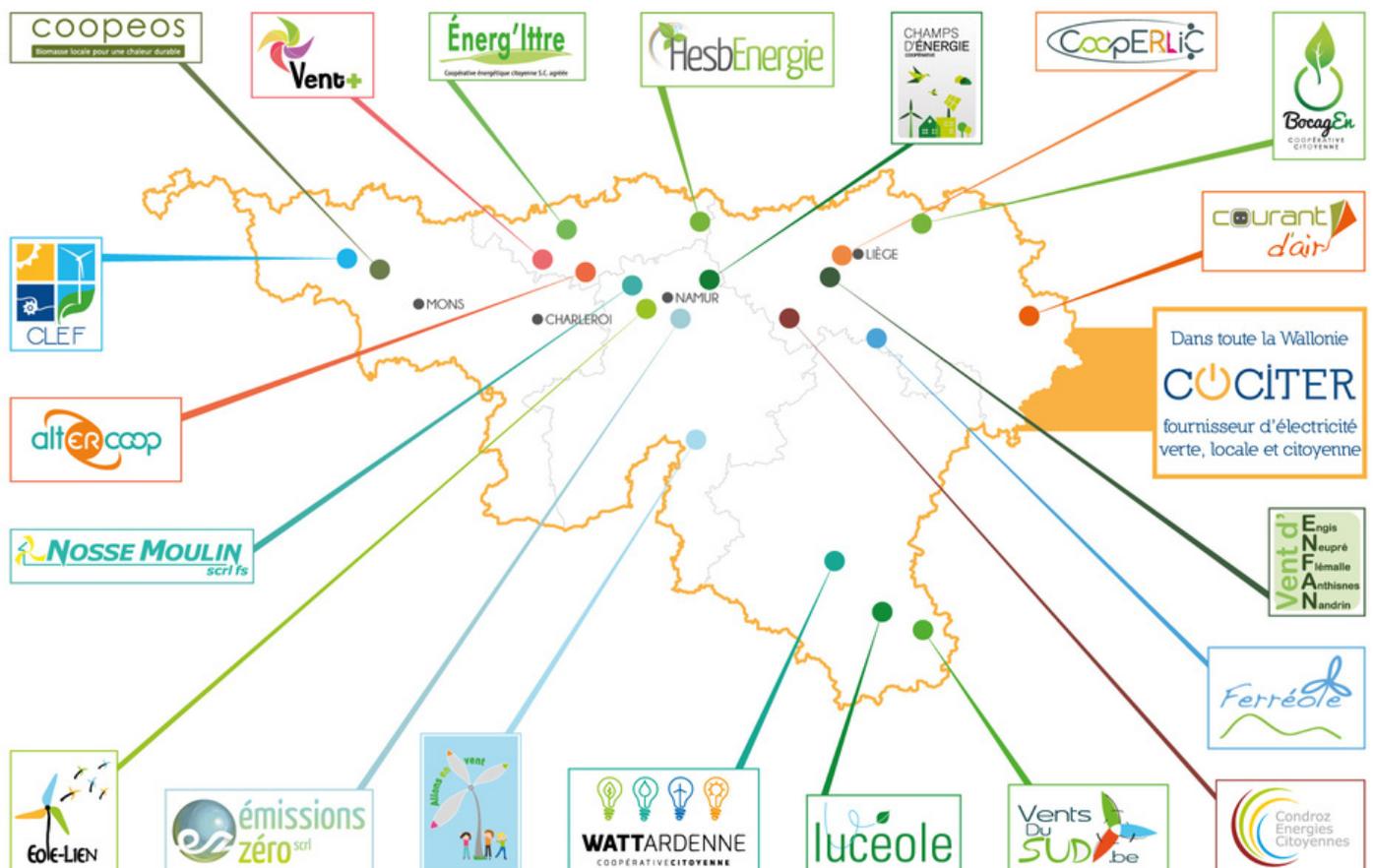
»»» LE MODÈLE RESCOOP

Une coopérative d'énergie est un modèle où les citoyens s'approprient et participent à des projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique.

REScoop Wallonie fédère 20 coopératives qui produisent de l'électricité principalement d'origine éolienne, mais aussi photovoltaïque, hydro-électrique, issue de la biométhanisation (électricité + chaleur), ainsi que de la chaleur à partir de biomasse, soit au total **70 MW** installés ou en construction. Fin 2022, les coopératives membres réunissaient **18.830 coopérateurs** qui ont investi **27,6 millions €** de capital.

LE VENT, LE SOLEIL ET LES RESSOURCES RENOUVELABLES SONT DES BIENS COMMUNS QUI DOIVENT RESTER ENTRE LES MAINS DES CITOYENS

REScoop
WALLONIE



>>> COCITER

Fondé en 2012, le Comptoir Citoyen Des Energies est une société coopérative wallonne qui rassemble plusieurs coopératives citoyennes de production comme Champs d'Energie. Il s'agit d'un fournisseur d'énergie, le dernier maillon de la chaîne du "circuit court de l'électricité". Le souhait étant d'offrir aux citoyens un prix de l'électricité juste et maîtrisé moins dépendant des fluctuations du marché mondialisé.

- Les citoyens investissent dans les coopératives et sont co-proprétaires des outils de production
- Les coopératives associées vendent l'énergie qu'elles produisent à COCITER, leur coopérative commune
- COCITER fournit l'électricité aux citoyens (qui souhaitent devenir clients* chez eux)

*pour devenir client de COCITER, vous devez détenir pour 250 euros de parts dans une des coopératives associées

LES COOPÉRATIVES LES PRODUCTEURS



LES CITOYENS
CO-PROPRIÉTAIRES

COCITER
LE FOURNISSEUR

En disposant des moyens de production et de fourniture, ce circuit court vertueux offre un triple bénéfice pour les citoyens :

1. Un prix de l'électricité maîtrisé
2. Un dividende plafonné à 6%
3. Un réinvestissement des bénéfices dans l'économie locale

Les capitaux et bénéfices sont ainsi valorisés localement au lieu de servir les intérêts de sociétés multinationales étrangères. Notre modèle coopératif qui place l'humain avant le profit offre une meilleure résilience de notre territoire face aux crises extérieures.

>>> SeaCoop



Notre coopérative co-investit dans l'éolien en Mer du Nord. Nous avons créé à cet effet la coopérative **SeaCoop** avec 33 autres coopératives citoyennes d'énergie renouvelable belges. L'objectif est d'amener cette électricité dans vos foyers par le biais du circuit court de l'énergie. Le projet est principalement porté par les fédérations REScoop Wallonie et Vlaanderen ainsi que par Cociter et Ecopower.

L'objectif est de prendre part à hauteur de **20%** dans les prochains parcs offshore pour une mise en service à l'horizon 2029.

POUR CHANGER LE MONDE...



CHANGEONS DÉJÀ D'ÉLECTRICITÉ !



Champs d'Énergie est une coopérative citoyenne d'énergie renouvelable active dans la région namuroise. Créée en 2013, la coopérative compte plus de 1000 membres et un employé. Elle exploite des projets de production d'énergie éolienne, photovoltaïque et à base de biomasse. Grâce aux compétences acquises, la coopérative informe et sensibilise les citoyens et les communes sur les questions énergétiques, dont notamment l'énergie éolienne mais aussi l'utilisation rationnelle de l'énergie. Conformément à la Charte REScoop, Champ d'Énergie applique les principes coopératifs universels, s'engage pour une transition énergétique démocratique aux mains des acteurs locaux et poursuit des missions dans l'intérêt commun.

www.champsdenergie.be
info@champsdenergie.be
Tél.: +32 490 46 02 04

